



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service Régional de l'Alimentation

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de Bretagne

AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A DES UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région BRETAGNE au Directeur Régional de la DRAAF Bretagne en date du 21 août 2023;
- Vu la subdélégation de signature du Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt à certains agents de la DRAAF en date du 25 mars 2024;

L'organisme Mr BRICOLAGE – SAS BRICOLANDI

domicilié à Espace commercial de Vern
29 400 LANDIVISIAU

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : 2900060**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels OUI
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service (hors traitements de semences) NON
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

Mr BRICOLAGE – SAS BRICOLANDI	29 400	LANDIVISIAU
-------------------------------	--------	-------------

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Rennes, le 11/04/2024

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
La cheffe du pôle végétal

Emma BOURSAULT